CONCOURS D'ENTREE A L'INSTITUT REGIONAL

D'ADMINISTRATION (IRA) DE BASTIA

Session 2017
(épreuves de février à mai 2018)

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

1 146 candidats se sont présentés aux épreuves écrites du concours d'entrée à l'IRA de Bastia pour la session 2017, dont les épreuves se sont déroulées de février à mai 2018, en vue d'accéder à des postes d'attachés dans l'administration d'Etat. 350 ont été sélectionnés pour les épreuves d'admissibilité et 146 ont été admis. Tous les postes offerts ont été pourvus.

Les épreuves écrites se sont tenues, comme l'année précédente, dans de bonnes conditions avec l'appui des préfectures dans les différents lieux d'examen en métropole comme en outre-mer. Les épreuves orales se sont tenues à l'IRA de Bastia ou en visioconférence pour certains candidats le nécessitant.

Au nom de tous les membres du jury, j'adresse de très vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement des épreuves, notamment aux équipes de l'IRA dirigées par M. Yvon ALAIN, et tout particulièrement à Mme Christel VIRGITTI et M. Didier GRASSI, en charge des concours.

A la suite des précédents, ce rapport présente les données statistiques utiles sur la situation des candidats et les résultats de la session 2017 ainsi que les principaux enseignements destinés à éclairer les candidats ou futurs candidats.

Une grande attention a été portée à la coordination et à la préparation du jury, avec une formation des membres du jury organisée par la DGAFP de façon déconcentrée à Marseille. Les épreuves écrites et orales visent à permettre d'apprécier le sérieux des candidats, leur motivation et leur potentiel de compétences, tout en s'assurant des connaissances minimales utiles à l'exercice des fonctions d'encadrement dans l'administration d'Etat. Les membres du jury exercent eux-mêmes de telles fonctions dans un des trois secteurs administratifs d'affectation des futurs attachés : l'administration centrale, l'administration territoriale et l'administration de l'éducation nationale. Pour l'immense majorité d'entre eux, dont le président, ils ont été formés dans l'un des cinq IRA, et ont donc une large connaissance des attentes et des besoins de ces administrations, mais aussi des contraintes qui pèsent sur les candidats.

Afin de diversifier les profils et de garantir le bon dynamisme du jury, ce dernier est renouvelé par tiers tous les ans.

Je remercie tous les membres du jury tant pour leur implication professionnelle et personnelle que pour l'état d'esprit qui a régné tout au long de ces épreuves, et qui a contribué à la réussite de ce concours.

Les éléments de rapport sont le fruit des remarques et des observations de l'ensemble des membres du jury de cette année.

1) LE BILAN STATISTIQUE SUR LES TROIS CONCOURS

Le nombre de postes offerts est identique pour chaque IRA et était cette année de 74 pour le concours externe, 56 pour le concours interne et 16 pour le troisième concours, soit un total de 730, équivalent au nombre de postes offerts l'année précédente.

Le nombre de candidats inscrits a crû de 3,6 %, et celui des candidats présents aux épreuves écrites a augmenté de 3,3 %. Toutefois, moins d'un candidat sur deux inscrit s'est présenté aux épreuves écrites.

Au regard de l'impact en termes de coût et d'organisation, il est rappelé aux candidats qui s'inscrivent leur responsabilité et l'intérêt général d'éviter les inscriptions sans intention de passer les épreuves.

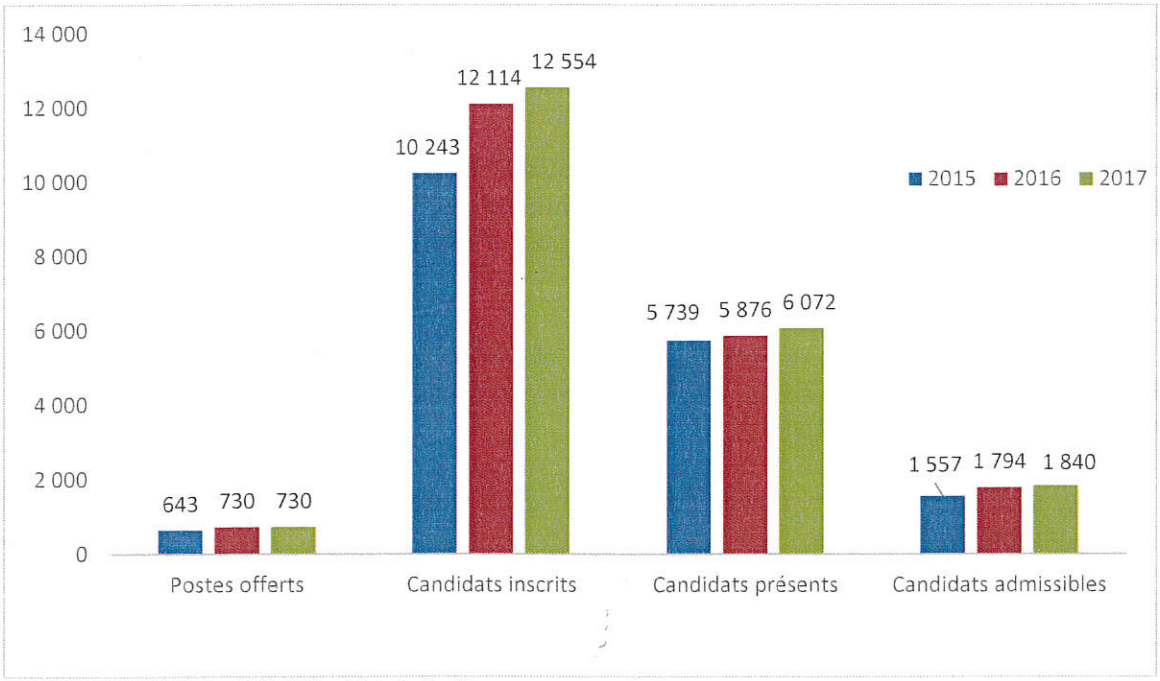

Source : DGAFP – IRA de Bastia

L'IRA de Bastia s'inscrit dans les grandes tendances constatées pour l'ensemble des autres IRA, mais avec la particularité pour l'IRA de Bastia que, si le nombre d'inscrits est inférieur à ceux des autres IRA, les candidats ont été davantage présents aux épreuves écrites puisque le pourcentage des présents par rapport aux candidats inscrits est supérieur pour l'IRA de Bastia de 7 points à la moyenne des IRA pour le concours externe, de 4 points pour le concours interne et de 9 points pour le troisième concours.

Répartition des candidats aux concours de l'IRA de Bastia en 2015, 2016 et 2017

	Concours externe			Concours interne			Troisième concours		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Postes offerts	69	74	74	51	56	56	8	16	16
Inscrits acceptés	993	1 101	1 038	729	757	894	107	152	187
Présents aux écrits	557	517	489	516	503	548	71	86	109
Admissibles	140	189	179	106	141	137	21	89	34
Admissibles/présents aux écrits	25 %	37 %	37 %	21 %	28 %	25 %	30 %	45 %	31 %
Admis	69	74	74	51	56	56	8	16	16
Liste complémentaire	3	21	18	6	10	8	2	3	2
Taux de sélectivité (présents aux écrits/admis)	8,1	7	6,6	10,1	9	9,8	8,9	5,4	6,8
Admis/présents aux écrits	12 %	14 %	15 %	10 %	11 %	10 %	11 %	18 %	15 %

Source : DGAFP – IRA de Bastia

Avec des ratios légèrement plus favorables que lors de la précédente session, 14 % des candidats présents aux écrits du concours externe ont été reçus, tandis que 11 % des candidats au concours interne et 18 % au troisième concours ont connu ce succès. Il convient de noter que peu de candidats ont renoncé aux épreuves d'admission : 10 pour le concours externe, 11 pour le concours interne et 2 pour le troisième concours.

La moyenne des notes du dernier admissible est inférieure à celle constatée l'année précédente pour le concours externe et le troisième concours, et la moyenne des notes du dernier admis est, pour les trois concours, inférieure à celles des années précédentes.

Moyenne des notes au concours de l'IRA de Bastia en 2015, 2016 et 2017

	Concours externe			Concours interne			Troisième concours		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Moyenne des admissibles	9,92	10,02	9,52	11,02	10	10,05	9,88	9,38	9,25
Moyenne générale du dernier admis	11,29	12,47	11,79	11,88	11,35	11,11	13,5	12,44	10,50

Source : DGAFP – IRA de Bastia

Les seules statistiques disponibles sur le profil des candidats concernent le taux de féminisation, ce qui ne permet pas de dresser des constats chiffrés sur l'âge des candidats ou leurs parcours diplômants et professionnels qui seraient intéressants à analyser.

Tous les concours recueillent une très nette majorité de candidatures féminines supérieure à 60 % et même un pourcentage d'admises de 63 %.

(en %)	Concours externe				Concours interne				Troisième concours			
	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
Taux de femmes présentes aux écrits	57	54	55	58	71	64	66	67	63	52	49	56
Taux de femmes admissibles	57	54	54	55	73	68	59	69	55	62	64	71
Taux de femmes admises	70	61	59	61	75	63	64	68	63	50	44	56

Source : DGAFP – IRA de Bastia

De façon globale, les candidats auditionnés présentent tous un riche parcours d'étudiants ayant souvent une expérience professionnelle au travers de stages diversifiés, de fonctionnaires ou de salariés du secteur privé, bien formés et motivés principalement par la recherche d'une ascension professionnelle. Comme les années précédentes, quelques beaux exemples d'ascension sociale dans la fonction publique viennent attester de l'effectivité des voies internes de promotion professionnelle. L'attrait du troisième concours révèle des motivations avérées de réorientation du service public.

2) LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les sujets des épreuves écrites sont communs à tous les IRA, à l'issue d'une procédure conduite par la DGAFP, à laquelle participent les présidents des jurys.

Les modalités et le programme des concours des IRA sont définis par l'arrêté du 6 juin 2008, modifié par l'arrêté du 27 juillet 2017, et consistent, pour les épreuves écrites en :

- **Pour le concours externe** : une composition d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures…) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement, ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel (coefficient 4) ; une épreuve constituée d'une série de six questions à réponse courte, portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie (coefficient 4) ;

- **Pour le concours interne** : une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées, accompagnée d'une ou deux questions pouvant être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques (coefficient 4 dont coefficient 1 pour la ou les questions) ;

- **Pour le troisième concours** : une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures ...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel, accompagnée d'une ou deux questions pouvant être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques (coefficient 4 dont coefficient 1 pour la ou les questions).

L'arrêté du 26 juin 2017 a fixé les thèmes des épreuves d'admissibilité pour la session 2017 dont la liste est définie comme suit :

- politiques publiques de cohésion sociale et égalité des chances ;
- finances publiques et intervention économique ;
- gestion publique et performance dans les services publics ;
- le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur ;
- développement durable et politiques publiques ;
- l'organisation territoriale de la France.

La correction des épreuves écrites est assurée par le jury de chaque IRA suivant une grille d'appréciation commune à l'ensemble des IRA. Une concertation préalable du jury de l'IRA de Bastia, le 12 mars 2018, a permis d'assurer une homogénéité des orientations de correction et d'organiser les échanges entre correcteurs des mêmes épreuves. La réunion d'admissibilité a, par la suite, permis de s'assurer de la cohérence des corrections opérées par les binômes de correcteurs.

En préambule, comme les années précédentes, le jury appelle l'attention des candidats sur le caractère inquiétant du niveau orthographique relevé dans nombre de copies. Il est souvent corrélé avec une syntaxe problématique comme des phrases sans verbe, l'absence de ponctuation, voire, dans quelques cas, de paragraphes, rendant les copies quasiment incompréhensibles.

Cette situation, qui empire d'année en année, ne manque pas d'interpeller, s'agissant de candidats qui ambitionnent d'exercer des responsabilités les amenant soit à rédiger, soit à valider et signer des documents.

Un effort doit être fait dans la formation pour sensibiliser les candidats à la maîtrise de l'orthographe, de la syntaxe et à une présentation qui permette à un correcteur de lire aisément une copie, étant rappelé qu'il est amené à en corriger plusieurs dizaines pour une épreuve.

Concours externe

Le sujet de la composition était « Quels moyens la France se donne-t-elle pour réussir la transition écologique ? ».

Sur 489 candidats qui ont composé, 54 ont une note inférieure ou égale à 5/20, 256 une note inférieure ou égale à 10/20, 167 une note inférieure ou égale à 15/20 et 12 une note supérieure à 15/20.

En premier lieu, les candidats ont confondu transition écologique et transition énergétique, avec la volonté de montrer l'ensemble de leurs connaissances sur le sujet, d'où un effet catalogue de mesures, souvent hors sujet comme des exemples étrangers ou un alignement de lieux communs.

Le jury a entendu récompenser les copies structurées avec une bonne problématisation et une démonstration rigoureuse sans nécessairement que le fond soit maîtrisé.

Les questions posées étaient :

- la procédure des ordonnances ;
- les pouvoirs de la Commission européenne ;
- la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;
- la prise en charge de la dépendance des personnes âgées en France ;
- les chambres régionales des comptes ;
- les politiques de relance de la croissance.

Sur les 489 candidats qui ont composé, 163 ont une note inférieure ou égale à 5/20, 220 une note inférieure ou égale à 10/20, 100 une note égale ou inférieure à 15/20 et 6 une note supérieure à 15/20.

Compte tenu du temps imparti, quelle que soit la question posée, il appartient aux candidats de définir succinctement les termes du sujet en rappelant notamment les acteurs concernés et leurs interactions. Ont été encouragées les copies contenant une introduction, un développement et une conclusion, même brefs, qui traduisent la capacité du candidat à structurer sa pensée et ses connaissances.

Concours interne

L'épreuve du concours interne se présentait comme un dossier permettant à un attaché, au service des ressources humaines dans une direction départementale des territoires, de rédiger une note synthétique et pratique à l'attention de son chef de service, rappelant l'économie générale du compte personnel de formation, ainsi que ses limites, afin de lui permettre de répondre à un agent de la direction qui a demandé le financement d'une action de formation. Les candidats devaient, en outre, répondre à la question « La mobilité dans la fonction publique ».

Sur les 548 candidats présents, 205 ont eu une note comprise entre 10 et 16,5/20, 339 une note inférieure à 10/20 et 4 ont rendu une copie blanche. Concernant la question, 48 ne l'ont pas traitée, 109 ont eu une note supérieure ou égale à 10/20 et 136 une note comprise entre 8 et 9,75/20.

Pour un sujet relativement simple avec une annonce de plan, les copies ont été plutôt moyennes voire peu satisfaisantes en raison d'un manque de recul. En premier lieu, les candidats ont mal appréhendé ce qu'étaient les limites. Peu ont su utiliser les nombreux documents du dossier et ont plutôt voulu les reprendre en totalité d'où de nombreuses redites.

En second lieu, le manque de culture et l'incapacité de s'extraire de son environnement professionnel, ont amené de nombreux candidats à mélanger l'accessoire et le général.

Il en est de même pour la question sur la mobilité où les candidats se sont projetés uniquement dans leur environnement professionnel, montrant leu peu de connaissances sur le sujet. Dans beaucoup de copies la question a été bâclée, montrant une mauvaise appréciation du temps.

Troisième concours

L'épreuve consistait en une rédaction d'une note de synthèse destinée à un directeur d'administration centrale qui souhaite impulser une démarche sur la prévention des discriminations à l'embauche. La question portait sur les principales mesures mises en place en France pour réussir la

transition énergétique, notamment dans le bâtiment, les transports, les déchets et les énergies renouvelables, en donnant quelques exemples.

Sur les 109 candidats qui ont composé, 27 ont eu une note supérieure ou égale à 10/20, 82 une note inférieure à 10/20, pour la note de synthèse, et 19 une note supérieure ou égale à 10/20, 73 une note inférieure à 10/20 et 17 n'ont pas répondu à la question.

Aucune copie ne peut être qualifiée de très bonne, et très peu sont considérées comme correctes, en raison d'un manque de connaissance, d'un niveau de culture générale faible et des réponses peu structurées.

3) LES EPREUVES D'ADMISSION

L'entretien vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences tant professionnelles que personnelles des candidats admissibles au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir dans une diversité de métiers dans les trois univers auxquels prépare l'IRA, d'autant qu'au cours d'une carrière un fonctionnaire peut être appelé à exercer ses fonctions dans plusieurs de ces univers : administration centrale, administration territoriale de l'Etat et administration scolaire et universitaire.

Le jury a des attentes différentes à l'égard des candidats, selon qu'ils se présentent aux concours externe, interne ou au troisième concours. Pour ces deux derniers, l'oral se fonde sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). L'entretien vise à apprécier les qualités du candidat, sa motivation et son aptitude à devenir un bon professionnel de l'administration publique. S'agissant du concours interne et du troisième concours, l'épreuve orale a aussi pour objet d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats.

Comme mentionné l'année dernière, l'entretien oral est exigeant pour le candidat qui doit surmonter son stress pour démontrer ses aptitudes, bien au-delà des apparences et de l'exposé initial souvent trop formaté. Les entretiens prennent appui sur les fiches d'information renseignées par les candidats qui doivent être courtes.

Concours externe

Le jury s'appuie, sur une fiche de renseignements remise par les candidats et décrivant leur formation, le cas échéant leurs expériences professionnelles, les principales compétences qu'ils ont pu développer et leurs motivations pour passer le concours. Globalement cette fiche est bien rédigée et fait apparaître des candidats qui, par les stages qu'ils ont été amenés à effectuer au cours de la scolarité, ont une riche expérience. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'il doit réfléchir sur chaque rubrique figurant dans cette fiche car chacune d'elle constitue une piste d'interrogation pour le jury qui n'admettrait pas que le candidat ne soit pas en capacité de répondre.

Si la présentation du parcours et de la motivation est bien travaillée, le discours est souvent stéréotypé, et peu s'en écartent, donnant l'impression aux membres du jury d'entendre le même discours, d'où un risque de lassitude. A contrario, les présentations originales, quand elles sont bien conduites, permettent aux candidats d'avoir un avantage certain. De même, le jury appelle l'attention des candidats sur le risque d'apprendre par cœur cette présentation en raison du stress qui peut entraîner une perte de mémoire et déstabiliser le candidat.

Les candidats oublient parfois d'actualiser leurs connaissances par rapport à leurs stages ou à leurs travaux.

Dans le cadre des échanges, le jury a cherché à détecter les candidats ayant le potentiel pour exercer les responsabilités des fonctionnaires de catégorie A ; ce qui se repère au travers de sa capacité de prise ou aide à la décision, d'encadrement d'équipe et de représentation de l'Etat.

Les prestations ont été d'un bon niveau avec pour 169 candidats admissibles, 41 qui ont obtenu une note comprise entre 14 et 15/20, 100 entre 10 et 15/20 et 4 une note éliminatoire.

Concours interne

Pour le concours interne les candidats établissement un dossier RAEP dans lequel ils exposent notamment leurs motivations pour passer le concours d'entrée à l'IRA.

Si les candidats affichent une grande motivation, la préparation à cette épreuve peut laisser à désirer. Comme pour le concours externe, l'exercice de présentation est souvent stéréotypé.

Les candidats n'ont pas pris conscience de l'ampleur des exigences pour exercer des fonctions de catégorie A. Ils ont trop souvent tendance à considérer cette accession à ce nouveau corps comme un prolongement des fonctions qu'ils exercent. Ils méconnaissent le corps auquel ils veulent appartenir.

Beaucoup de candidats présentent un manque de connaissance flagrant des univers dans lesquels ils évoluent. S'ils maîtrisent les tâches qu'ils exercent, ils ignorent bien souvent les missions de leur administration d'appartenance.

Ce manque de curiosité s'allie parfois à un manque de réflexion sur les questions ouvertes.

Le jury a enfin fréquemment recours à des mises en situation afin d'apprécier l'ouverture du candidat et sa capacité à prendre des décisions et à s'adapter rapidement à un contexte professionnel donné.

Sur les 126 candidats admissibles, 17 ont obtenu une note supérieure à 15/20, 59 entre 10 et 15/20, 55 une note inférieure à 10/20 et 12 une note éliminatoire.

Troisième concours

Comme pour le concours interne, les candidats établissent un dossier RAEP dans lequel ils exposent notamment leurs motivations pour passer le concours d'entrée à l'IRA.

Le jury regrette que certains candidats n'aient pas pris la peine de préparer leur présentation de manière approfondie et, de ce fait, qu'ils aient eu du mal à exposer de manière claire, cohérente et structurée leur parcours et leurs motivations dans le respect du temps imposé par l'épreuve.

Sur les 32 candidats auditionnés, 4 ont obtenu une note supérieure à 15/20, 11 une note comprise entre 10 et 14/20, 12 une note inférieure à 10/20 et 5 une note éliminatoire.

Jacques Delmas

Président du jury